



Je me loge

Je cherche un toit pour quelques jours	19
Je cherche mon logement	20
Les organismes d'aide au logement	25
Et pour loger les jeunes ?	27
Une entrée unique pour rénover votre logement : Rénova!	28
Je me raccorde aux réseaux d'eau potable et d'assainissement	29
La collecte des déchets	31

Chiffres clefs

72 420 habitants en 2012

1 000 nouveaux habitants par an

1 000 logements neufs construits par an

3 700 logements locatifs sociaux

245 nouveaux logements sociaux mis en location par an



Un habitat équilibré et solidaire

Aux portes de la métropole toulousaine, le Sicoval accueille en moyenne 1 000 nouveaux habitants par an, attirés par la qualité de vie sur le territoire. Deux ambitions guident sa politique du logement : **encourager la diversité sociale en préservant l'environnement et en limitant l'étalement urbain**. Les communes et l'Agglo s'engagent à produire 1 000 nouveaux logements par an, dont 50% de logements aidés (230 logements en accession à la propriété à prix abordable, 270 logements locatifs sociaux familiaux).

Diversifiée, l'offre s'adresse à tous (familles, personnes seules, seniors, jeunes, étudiants...). Le Sicoval met en réseau et coordonne l'action des acteurs du secteur pour vous orienter au mieux, en fonction de vos besoins. Il facilite votre accès à l'information et vous accompagne dans vos démarches de construction et/ou de rénovation (recommandations architecturales, économies d'énergie, adaptation de votre logement...).

Je cherche un toit **pour quelques jours**

Les hôtels

Hôtel la Flanerie

7 chemin des Étroits
31320 Vieille Toulouse
contact@hotellaflanerie.com
05 61 73 39 12

L'Enclos

20 route nationale 113
31450 Donneville
restaurant.enclos@orange.fr
05 62 71 74 74

Auberge du Courdil

25 avenue du Lauragais
31450 Labastide Beauvoir
05 61 81 82 55

L'Oustal du Lauragais-Le Mulard

A Vigne Mariou
31450 Labastide Beauvoir
contact@oustal-lauragais.fr
05 34 66 16 16

Formule 1

2 avenue de L'Europe - Parc du Canal
31520 Ramonville St Agne
08 91 70 54 13

Comfort Hotel-Restaurant le Spatial

5 avenue des Crêtes
31520 Ramonville St Agne
comfort.toulouse@simplyhotelsfrance.com
05 62 19 22 22

Lidotel

rue Ariane - Parc du Canal
31520 Ramonville St Agne
05 61 73 15 15

Hotel Formule 1

2 avenue de L'Europe - Parc du Canal
31520 Ramonville St Agne
08 91 70 54 13

Ibis Styles - Comptoir Courtepaille

120 rue Garance - 31670 Labège
ha0a2-gm@accor.com
05 61 13 61 36

Hotel Innostar

469 rue de la Découverte - 31670 Labège
hotel.innostar@orange.fr
05 61 00 71 00

Résidence Hôtelière Appart City

rue Jean Rostand - 31670 Labège
05 62 24 67 00

Hotel Premiere Classe

168 rue Marco Polo - 31670 Labège
hotel-pcl-toulouselabège@wanadoo.fr
05 62 24 37 67

Hotel le Sextant

443 rue de la Découverte - 31670 Labège
reservation@hotelsextant.com
05 61 39 27 27

Les chambres d'hôtes

Carpe Diem Tolosa

9 bis chemin de Gojousse
31320 Vieille Toulouse
05 62 24 95 37

Monsieur Pierre Espagno

17 avenue des Pyrénées
Chateau d'Arquier - 31320 Vigoulet Auzil
05 61 75 80 76

Chambres d'hôtes de la Pradasse

39 chemin de Toulouse
31450 Ayguesvives
05 61 81 55 96

Château de Rabaudy

Zac du Parc de Rabaudy
31320 Castanet Tolosan
05 61 45 51 36

Pause Canal

2 route Dptle 813 - 31450 Donneville
pausecanal@free.fr
05 61 81 49 41

Peniche Soleiado

rue Paul Riquet - Pont Mange Pommes
31520 Ramonville St Agne
peniche.soleiado@cegetel.net
06 23 66 21 48

Le Domaine des Maynardes

24 chemin des Maynardes
31670 Labège
domainedesmaynardes@orange.fr
05 61 55 32 26

Madame Anne Marie Noto

125 avenue de Cousse
31750 Escalquens
05 62 71 05 63

Le Relais d'Engoudes

80 impasse d'Engoudes
31450 Baziège
relaisdengoudes@romiloulou.fr
06 58 27 35 68

Je cherche mon logement

Les agences immobilières

On compte 111 agences immobilières en 2015 sur le territoire du Sicoval. Pour connaître les acteurs locaux de l'immobilier, rendez-vous sur les sites :

- ▶ Fédération nationale des agences immobilières : www.fnaim.fr
- ▶ Syndicat national des professionnels immobiliers : www.snpi.com

Attention, il existe aussi des agences indépendantes !

J'achète ou je fais construire

Les prêts à connaître pour devenir propriétaire

- ▶ **Le PTZ** : Le prêt à taux zéro (PTZ) s'adresse aux personnes souhaitant acquérir leur première résidence principale. Soumis à des conditions de ressources, le PTZ ne finance qu'une partie de l'opération. Il doit être complété obligatoirement par d'autres prêts immobiliers et éventuellement des apports personnels. Le logement, objet du prêt, doit être neuf. Cependant, le PTZ peut aussi parfois financer certains logements anciens.
- ▶ **Le PAS** : Le prêt d'accession sociale (PAS) a pour objectif de favoriser l'accession à la propriété des ménages aux revenus modestes. Il est accordé par une banque ou un établissement financier ayant passé une convention avec l'État pour financer la construction ou l'achat d'un logement, avec ou sans travaux d'amélioration. Il est remboursable avec intérêts et peut financer jusqu'à l'intégralité du coût de l'opération. Renseignez-vous auprès de votre banque pour savoir si elle le propose.
- ▶ **Le PSLA** : Vous souhaitez acheter un logement à prix abordable ? C'est possible grâce au prêt social location-accession (PSLA). Le PSLA est un dispositif d'accession à la propriété réservé à des ménages sous plafond de ressources qui achètent leur logement neuf dans une opération agréée par l'Etat pour être éligible aux financements PSLA.

Les avantages du PSLA sont un prix de vente plafonné, une TVA à taux réduit, une exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pendant 15 ans et, sous conditions, une sécurisation HLM pendant 15 ans (garanties de rachat et de relogement).

Le dispositif comporte **2 phases** :

1- une **phase locative** pendant laquelle l'occupant paye une redevance mensuelle correspondant à un loyer HLM ainsi qu'une part pour constituer ou renforcer un apport personnel.

2- une **phase d'accession** : dans les 5 ans maximum qui suivent son entrée dans les lieux, le ménage acquiert son logement suivant le prix fixé dans le contrat de location-accession.

A noter !

Tous ces prêts et dispositifs sont cumulables !

Construire sur le territoire : ce qu'il faut savoir

Vous souhaitez construire ? Attention à le faire dans le respect de la réglementation. Votre habitation doit s'inscrire dans le patrimoine urbain et paysager caractéristique du territoire et le respect de l'environnement. Le Sicoval vous guide dans vos démarches de construction et de rénovation.

Habiter mieux pour dépenser moins !

Construire intelligent, en harmonie avec l'environnement et le climat. Choisir son énergie pour un système de chauffage performant... Toutes les pistes pour concevoir au mieux votre habitation en termes d'**économies d'énergie** (orientation et forme du bâtiment, ventilation, chauffage, eau chaude...) sont rassemblées dans le **Guide Energie - Habitat**.

Respecter les formes !

Le territoire possède un **patrimoine architectural** qui lui est propre et fait sa **qualité de vie**. Si vous souhaitez construire, vous devez respecter certaines recommandations architecturales, urbaines et paysagères.

Trois documents de référence sont à votre disposition :

- ▶ un **cahier de recommandations** architecturales, urbaines et paysagères
- ▶ une **palette de couleurs** pour assurer l'unité chromatique dans le traitement des façades
- ▶ une série de **fiches conseils** (bien concevoir sa maison, clôtures et barrières de propriété, toiture, permis de construire...)

Retrouvez ces quatre documents sur

www.sicoval.fr > *Mon logement* > *Faire construire*

Plus d'infos

Pour plus d'infos sur l'accession à la propriété, les prêts réglementés, les règles de construction..., contactez l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) :

Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) Haute-Garonne

4 rue Furgole - 31000 Toulouse

05 61 22 46 22

info@adil31.org

www.adil31.org

Pour rencontrer un conseiller :

Au Sud-Est toulousain, deux permanences Info Logement vous renseignent et vous conseillent gratuitement, le 1^{er} mardi du mois, uniquement sur rendez-vous (05 62 24 09 07) :

- ▶ à Ramonville, de 9h à 12h : Point d'accès au droit, Maison communale de la solidarité, 18 place Marnac
- ▶ à Montgiscard, de 14h à 17h : Mairie, 17 grand rue

Ai-je droit à un logement locatif social ?

Les logements locatifs sociaux sont construits, achetés ou améliorés avec l'aide financière de l'Etat. Appartenant ou gérés par des bailleurs sociaux, ils sont destinés aux personnes à ressources faibles ou modestes mais aussi aux familles à revenus moyens.

Quelles sont les conditions ?

- ▶ être de nationalité française ou être admis à séjourner régulièrement en France.
- ▶ disposer de revenus ne dépassant pas les plafonds réglementaires fixés pour l'accès à un logement social.

Pour connaître les plafonds réglementaires :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F869.xhtml#N10092>

Où s'adresser pour votre demande de logement social en Haute Garonne ?

Toute personne souhaitant obtenir un logement d'habitation à loyer modéré (HLM) doit constituer un dossier. Un seul formulaire doit être complété pour les demandes effectuées sur l'ensemble du département de Haute-Garonne.

Deux solutions pour faire votre demande :

- ▶ Demande en ligne sur www.demandelogement31.fr
- ▶ Formulaire à télécharger sur <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/R149.xhtml>

L'enregistrement de votre demande s'effectue

- ▶ soit directement en ligne,
- ▶ soit auprès d'un bailleur social,
- ▶ soit auprès d'un organisme collecteur du 1% logement, si vous êtes salarié d'une entreprise cotisant au 1% logement. Renseignez-vous auprès de votre employeur.

Plus d'infos

Pour consulter l'annuaire des organismes HLM de Haute Garonne :

<http://union-habitat.org> > [Les Hlm de A à Z](#) > [Annuaire des organismes](#)

N'hésitez pas à consulter les chiffres clés du logement social par commune et à vous informer sur les guichets :

www.demande-logement-social.gouv.fr

Et rendez-vous page 26 pour connaître les aides d'Action Logement.

L'offre de logements des communes du Sicoval

Les projets de logement sur les communes du Sicoval.

État au 15 septembre 2015

Auzeville-Tolosane

Ciléozeville : Résidence « le Malbec », ZAC Pont de Bois, allée Ville Tarn : 24 logements dont 22 locatifs PLS et 2 consacrés à une Maison des Assistantes Maternelles. Contact : Ciléo, Tel. 05 61 14 70 30

Belberaud

Quartier Couloumié : 28 maisons individuelles, dont 8 PSLA ; commercialisation à partir de septembre 2015.

Contact : Procivis, Diane Rolland-Gajan, Tel. 05 34 41 58 58

Castanet

Le Domaine du Lac : 88 appartements du T2 au T4 et 30 maisons T4 et T5.

Contact : LP Promotion, Tel. 0810 30 40 40

Projet rue de Labège : 63 appartements.

Contact : Bouygues, Tel. 05 82 08 08 08

Les Balcons du Midi : 73 appartements du T2 au T4.

Contact : Greencity, Tel. 05 62 27 27 00

Projet « Lauragais 23 » : 104 logements dont 21 logements locatifs sociaux

Contact : Serge Mas Promotion, Tel. 05 61 14 93 00

Projet Castanea : 19 logements.

Contact : SARL Seixo Promotion Toulouse, Tel. 09 67 01 40 37

Corronsac

Lotissement du Cossignol : Il reste environ 8 lots à bâtir.

Contact : Création Foncière, Tel. 05 61 30 08 98

Lotissement Souleilla de Lasserre :

Contact : Flogui Promotion, Tel. 05 61 63 19 18

Donneville :

Quartier Bonhoure : 12 terrains à bâtir, 43 maisons clés en main, 5 PSLA, 5 logements locatifs sociaux.

Contact : France Confort, Cité Jardins, Tel. 05 61 71 79 19

Escalquens :

Opération Chemin du Pech : 112 appartements et 28 maisons.

Contact : Promologis, Tel. 0 820 85 85 83

Labastide Beauvoir

Quartier En Cabos : Il reste 8 lots à bâtir en construction libre.

Contact : Procivis, Tel. 05 34 41 58 58

Une deuxième tranche est prévue dans les deux ans avec 16 villas en PSLA et 45 lots environ à vendre libre de constructeur.

Lauzerville

Le Château d'Eau : il reste 4 terrains à bâtir.

Contact : Création Foncière, Tel. 05 61 30 08 98

Côté Saune : 11 terrains à bâtir.

Contact : SATER, Tel. 05 61 39 28 98

Lotissement communal «Les Hauts du Pigné» : Il reste 3 lots à vendre.

Contact : Mairie de Lauzerville, Tel. 05 61 35 95 00 - accueil@mairie-lauzerville.fr

Montbrun Lauragais

Lotissement Souleilla : Il reste 8 lots à bâtir.

Contact : Création Foncière, Tel. 05 61 30 08 98

Montlaur

Quartier Bourdette - 2 programmes :

8 maisons individuelles et 4 appartements en PSLA.

Contact : Toulousaine d'Habitations, Céline Caralp, Tel. 05 61 36 26 57

Programme de maisons de ville : Il reste quelques maisons disponibles.

Contact : Villas et Maisons de France, Tel. 05 34 48 00 00

Odars

Projet Chemin de Tournon : 15 logements sociaux, livraison fin 2016.

Contact : OPH 31, Tel. 05 62.73 56 00 (standard) ou gl@oph31.fr

Péchabou

Les Allées du Canal du Midi : Il reste 22 terrains à bâtir

Contact : SATER, Tel. 05 61 39 28 98

3 maisons en PSLA (2 T4 et 1 T5).

Contact : Mésolia, Tel. 05 61 24 76 40, snicaise@mesolia.fr

Pompertuzat

Projet de 13 logements.

Contact : Habitat Toulouse, Tel. 05 81 313 313

Ramonville St-Agne

Ecoquartier Maragon Floralties : appartements en accession libre et en PSLA ;

Contact : Groupe Les Chalets, Tel. 0 810 051 810

Résidence les Hauts de Ramonville : 20 logements (10 T3, 9 T4 et 1 T5) en PSLA, en logements locatifs sociaux et en privé.

Contact : Procvivis, Tel. 05 34 41 58 58

Vigoulet-Auzil

La commune a lancé un dispositif inédit en Haute-Garonne pour pouvoir accueillir de nouveaux habitants sans bouleverser le tissu urbain existant :

le dispositif BIMBY, « Build in my Backyard » (construire dans mon jardin), qui permet aux propriétaires de maisons individuelles de diviser leurs grands terrains pour la construction d'une seconde habitation. Ce dispositif permet une densification en douceur en préservant les terres naturelles et agricoles, conformément aux souhaits du Grenelle de l'environnement. Pour plus de renseignement, contactez la mairie : Tel. 05 61 75 60 19 – mairie.vigoulet-auzil@wanadoo.fr

Vieille-Toulouse

Les Carrés du Golf : Maisons T4.

Contact : Carré de l'Habitat, Tel. 05 61 16 54 33

Les organismes d'aide au logement

Bien informé, bien logé

Vous souhaitez rendre votre habitat plus économe en énergie, utiliser des énergies renouvelables ou, plus globalement, bénéficier d'aides à l'amélioration de votre logement ?

Soleval, agence locale de l'énergie et du climat, vous informe et vous accompagne dans vos choix pour un habitat plus économe en énergie ou pour l'utilisation des énergies renouvelables. Ses spécialistes vous donneront gratuitement des conseils pratiques pour réduire votre facture énergétique.



Soleval : Centre de l'Astel (à côté du Super U) - 31450 Belberaud
05 61 73 38 81 - infoenergie@soleval.org
www.soleval.org

L'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) répond à toutes vos questions sur les investissements immobiliers, les rapports locatifs, les obligations des propriétaires ou des locataires, les contrats, les travaux...



ADIL Haute-Garonne : 4 rue Furgole - 31000 Toulouse
05 61 22 46 22 - info@adil31.org
www.adil31.org

Rappel : Sur le Sud-Est toulousain, **deux permanences Info Logement** vous renseignent et vous conseillent gratuitement, le 1^{er} mardi du mois, uniquement sur rendez-vous (05 62 24 09 07)

Des aides financières pour votre logement

Les aides de la Caisse d'allocations familiales (Caf)

Des aides de la Caf peuvent vous permettre de concrétiser votre projet de logement. Ces aides sont versées aux locataires ou propriétaires accédant à la propriété sous condition de ressources. Elles sont destinées à réduire le montant de votre loyer ou votre mensualité d'emprunt immobilier, et sont attribuées selon la nature de votre logement et la composition de votre famille. Il n'y a pas de cumul des aides au logement possible.

Ces aides sont l'Aide personnalisée au logement (APL), l'Allocation de logement (AL), l'Allocation de logement familial (ALF), l'Allocation de logement social (ALS).

Pour faire une demande en ligne, rendez-vous sur le site de la Caf :
<http://www.caf.fr/ma-caf/caf-de-la-haute-garonne/contacter-ma-caf>

Les aides d'Action Logement

On appelle « Action Logement » (anciennement « 1% logement ») la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction. Instituée en 1953 pour les entreprises du secteur privé, elle concerne les entreprises de 20 salariés et plus, appartenant au secteur privé non agricole.

Quelles sont les aides d'Action Logement ?

- ▶ **Aide Mobili-Jeune** - aide au logement des jeunes en formation professionnelle : subvention accordée à un jeune de moins de 30 ans en formation en alternance, pour la prise en charge d'une partie du loyer.
- ▶ **Aide Mobili-Pass** - subvention de certaines dépenses liées à la mobilité professionnelle : prêt ou subvention accordés à un salarié en mobilité professionnelle afin de prendre en charge certains frais liés à l'accès au logement locatif.
- ▶ **Avance Loca-Pass** - avance gratuite du dépôt de garantie : avance accordée à un locataire pour financer le dépôt de garantie exigé par le propriétaire à l'entrée dans les lieux.
- ▶ **CIL Pass-Mobilité** - service d'assistance logement des salariés en mobilité professionnelle : service d'accompagnement à la recherche de logement des salariés en mobilité professionnelle
- ▶ **Garantie Loca-Pass** - avance gratuite en cas d'impayés de loyers : caution accordée au locataire pour prendre en charge le paiement du loyer et des charges de sa résidence principale en cas de défaillance.

Pour en savoir plus sur les aides d'Action Logement :

www.actionlogement.fr/produits-services

Bon à savoir !

Action Logement participe au financement de la construction de logements locatifs sociaux et a, à ce titre, des logements réservés pour les salariés des entreprises cotisantes.

Action Logement peut également accorder des prêts à taux bonifié pour l'acquisition ou la construction de votre logement

Pour se renseigner, demandez à votre entreprise auprès de quel Comité interprofessionnel du logement (CIL) elle cotise et contactez le. Attention, l'entreprise ne cotise pas forcément au CIL de sa région...

Pour consulter l'annuaire des CIL :

www.actionlogement.fr/annuaire-cil

Les responsables Action Logement de votre entreprise sont les interlocuteurs privilégiés à contacter.

Action Logement : www.actionlogement.fr

Et pour loger les jeunes ?

Les résidences étudiantes

On compte plus de 4 500 étudiants sur le territoire du Sicoval. Pour les héberger, 10 résidences étudiantes représentant 2 226 logements étudiants ont été construites, principalement sur les communes de Labège, Auzeville-Tolosane et Ramonville Saint-Agne.

On trouve également 4 internats pour des formations post-bac, représentant 320 places environ.

Pour les connaître et les géolocaliser :

www.sicoval.fr > *Mon logement* > *profil Etudiant*

Le Comité local pour le logement autonome des jeunes 31 (CLLAJ 31)

Le CLLAJ 31 peut aider les jeunes à accéder à un logement autonome temporaire ou durable. Il bâtit avec eux un projet adapté à leur situation financière, sociale et professionnelle. Il s'adresse prioritairement à tous les jeunes actifs de 16 à 30 ans.

www.cllaj31.org

Le Point Info Jeunesse (PIJ)

Votre jeune a entre 18 et 25 ans ? Qu'il soit étudiant ou demandeur d'emploi, les Points Information Jeunesse (PIJ) de Castanet-Tolosan et de Ramonville-Saint-Agne l'accueillent gratuitement pour lui apporter des Informations pratiques et des conseils sur la vie quotidienne, et notamment sur les aides au logement réservées aux jeunes .

PIJ de Castanet-Tolosan

Ancienne Mairie de Castanet-Tolosan (Maison des Solidarités)

05 34 66 73 10 - [pji.castanet@sicoval](mailto:pij.castanet@sicoval)

Du lundi après-midi au vendredi matin : 9h-12h et 14h-18h

PIJ de Ramonville-Saint-Agne

Place Jean Jaurès

05 61 75 10 04 ou 05 61 00 32 16

pji.ramonville@sicoval

Du mardi au vendredi de 14h à 18h

L'Union régionale pour l'habitat accompagnement des jeunes (URHAJ)

L'URHAJ gère les foyers jeunes travailleurs. Créée en 1979, elle regroupe des associations et autres organismes ayant en charge des résidences et/ou services à destination des jeunes en mobilité (professionnelle, sociale et formative) et dont l'objet est, sur la base de l'habitat, de les accompagner vers l'émancipation et l'autonomie.

URHAJ Midi-Pyrénées

<http://habitatjeunesmidipyrenees.org/index.php>

Une entrée unique pour rénover votre logement : Rénoval



Vous souhaitez réduire votre facture d'énergie ?
Votre logement est indigne ou inadapté ?

Une seule porte d'entrée : Rénoval

Propriétaires ou futurs acquéreurs, en habitat individuel ou collectif, Rénoval vous propose un accompagnement gratuit et sur mesure pour rénover ou équiper votre logement.

Pourquoi rénover ?

- ▶ Pour améliorer votre confort thermique
- ▶ Pour adapter votre logement au vieillissement ou au handicap
- ▶ Pour réaliser des économies d'énergie
- ▶ Pour avoir un logement aux normes minimales d'habitabilité
- ▶ Pour bénéficier d'aides financières
- ▶ Pour lutter contre le changement climatique



Pourquoi Rénoval ?

- ▶ Pour une étude personnalisée
- ▶ Pour des conseils neutres et sans engagement
- ▶ Pour une analyse financière adaptée
- ▶ Pour un choix de professionnels qualifiés*
- ▶ Pour le suivi et l'évaluation des consommations après travaux

**Professionnels de la rénovation, partenaires de l'opération Rénoval par la signature d'une charte d'engagement*

Quelles aides financières ?

Selon votre situation personnelle et les travaux que vous réalisez, différentes aides peuvent être mobilisées :

- ▶ Subventions du Sicoval
- ▶ Eco-chèque de la Région Midi-Pyrénées, pouvant être complété par le Sicoval
- ▶ Aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)
- ▶ Eco-prêt à taux 0 %
- ▶ Crédits d'impôts, déductions fiscales
- ▶ Aides des caisses de retraite

Pour plus d'informations sur Rénoval :

www.sicoval.fr > Mon logement > Rénover
www.economisonslenergie.fr/renoval

Pour contacter et prendre rendez-vous avec un conseiller :

05 61 73 38 81 ou renoval@soleval.org

Je me raccorde aux réseaux d'eau potable et d'assainissement

Vous venez d'arriver dans votre logement, vous avez obtenu votre permis de construire, vous commencez des travaux... ?
En pratique, voici les premières démarches :

Le branchement à l'eau potable : la demande d'abonnement

Le branchement à l'eau potable est la première étape pour toute personne souhaitant réaliser des travaux (construction ou rénovation d'ancien).

Procédure pour la réalisation d'un branchement eau potable :

- ▶ 1^{ère} étape : avant tous travaux, renvoyer la demande d'abonnement disponible auprès du Service Relation aux Usagers et sur le site internet www.sicoval.fr > *Mon logement* > *Eau potable*
- ▶ 2^e étape : établissement du devis par nos services avec une visite sur place
- ▶ 3^e étape : retour du devis signé à nos services
- ▶ 4^e étape : lancement par nos services de demandes administratives : DICT, permission de voirie, arrêté de circulation
- ▶ 5^e étape : réalisation des travaux sous 2 mois en moyenne après réception du devis (sous réserve des accords des gestionnaires de voirie)

La partie abonnement est gérée par le Sicoval.

La distribution de l'eau potable

Selon votre commune de résidence, l'eau provient de différentes sources. Pour le suivi des installations, les habitants des communes alimentées par la Montagne Noire* peuvent contacter directement les services du SIEMN 31 au 05 62 18 62 62 ou siemn31@siemn31.fr

**Auzielle, Baziège, Belberaud, Escalquens, Fourquevaux, Labastide-Beauvoir, Lauzerville, Les Varennes, Montlaur, Odars, Montgiscard (lieux-dits «Majouret, La Bordière, Le Petit Clos et Les Barthes»), Ayguesvives (lieu-dit «La Boulbène»).*

Les habitants des autres communes doivent s'adresser directement au Sicoval (Service prospective et gestion du domaine public).

L'installation d'assainissement non collectif

La réalisation d'une installation d'assainissement non collectif (ANC) ou autonome, **concerne toute habitation ne pouvant se raccorder au réseau public d'assainissement**. Ce dispositif consiste à traiter les eaux usées du bâtiment sur la parcelle.

Lors d'un projet de réalisation d'un assainissement autonome, la première démarche consiste à déposer une demande auprès du Service prospective et gestion du domaine public du Sicoval.

L'assainissement autonome sous contrôle

Une **installation défectueuse ou mal entretenue** peut présenter un **risque pour la santé et l'environnement**.

Avec pour objectif la préservation de la ressource en eau, la loi sur l'eau de 1992 a donné des compétences et obligations aux communes avec, notamment, la mise en place du **Service public d'assainissement non collectif** (Spanc). Cette compétence est assurée par le Sicoval depuis 2004.

Le Spanc a pour mission :

- ▶ de vérifier le bon fonctionnement et le bon entretien des installations existantes,
- ▶ de contrôler la conception et la réalisation des installations neuves ou mises en conformité.
- ▶ de vous conseiller et de vous accompagner pour vos projets d'assainissement.

Le raccordement au réseau d'assainissement collectif

Le raccordement concerne toute habitation pouvant se brancher au réseau public d'assainissement présent sur la commune. Les usagers ont **l'obligation de se raccorder** et doivent s'acquitter d'une redevance correspondant aux charges d'investissement et d'entretien.

Bon à savoir !

Un usager ne peut entreprendre des modifications ou des réparations sur la partie publique du branchement ; seuls les agents du service ou son prestataire sont habilités à réaliser ces interventions.

Attention : si vos travaux (particulier ou entreprise) doivent empiéter sur la voirie communale (chaussée), vous devez déposer une demande d'autorisation d'intervention à la mairie correspondante.

Pour connaître toutes les procédures concernant le branchement à l'eau potable ou des travaux d'assainissement, vous pouvez consulter les guides spécifiques et télécharger les formulaires sur www.sicoval.fr > **Mon logement**, ou vous adresser directement au Service prospective et gestion du domaine public.

Pour contacter le Service prospective et gestion du domaine public

- ▶ Pour une demande de branchement :
05 62 24 29 30 - accueil.pgdp@sicoval.fr
- ▶ Pour le suivi de l'installation : 05 62 24 29 29
- ▶ Pour les abonnements, la facturation ou la relève des compteurs :
0805 400 605 - relation.usagers@sicoval.fr

Toutes les informations et documentations sont disponibles sur www.sicoval.fr

La collecte des déchets

En charge de la collecte et du traitement des déchets, le Sicoval initie depuis des années des **actions visant à la réduction des déchets et à la maîtrise des coûts**, toujours plus élevés.

Mieux trier, lutter contre le gaspillage alimentaire, composter, donner une seconde vie à nos textiles ou appareils usagers... Autant de gestes simples à adopter dès maintenant.

L'organisation de la collecte des déchets

Selon votre commune de résidence, le ramassage est fait en porte-à-porte (bacs individuels), sur des points fixes (regroupement de bacs collectifs en bout de rue ou d'impasse) ou dans les colonnes aériennes ou enterrées.

Pour connaître les **jours de collecte**, trouver les **bornes de tri**, **demandez des bacs...** rendez-vous sur :

www.sicoval.fr > *Mon logement* > *Déchets* ou adressez-vous au Service Relation aux Usagers :

N° Vert 0805 400 605

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

ou par email : relation.usagers@sicoval.fr

À savoir !

Les collectes non réalisées le jour prévu pour cause de problèmes techniques ou conditions météorologiques sont rattrapées dans les 3 jours suivants. Le bac doit être laissé en bord de voie.

Comment réussir son tri sélectif ?

Bien trier ses déchets, c'est diminuer le contenu de sa poubelle, permettre leur recyclage, et préserver les ressources naturelles.

OUI Bouteilles, flacons, pots et bocaux en verre

OUI Boîtes métalliques et aerosols bien vidés
Journaux, revues, magazines, enveloppes et prospectus
Bouteilles et flacons en plastique, alimentaires et sanitaires
Cartons et briques alimentaires bien vidés et aplatis

Dans le récup'verre Bouteilles, flacons, pots et bocaux en verre

NON Pots de fleurs, Vaisselles, assiettes et verres, Vases et miroirs, Ampoules électriques

NON à jeter dans la poubelle grise Emballages alimentaires souillés, Vaisselle jetable, Sacs et sachets, Déchets sanitaires

De nombreux produits, matériaux, équipements ne peuvent pas être recyclés et valorisés par la collecte des emballages et papiers : **encombrants, petit et gros électroménager, déchets végétaux, ferraille, gravats, bois, produits toxiques...**

D'autres solutions existent pour les déposer et les traiter.

Pensez aux déchèteries :

Elles sont gratuites et réservées exclusivement aux habitants du Sicoval.

Déchèterie de Labège

Impasse de la Bourgade

Route de Baziège

31670 Labège

05 61 39 99 18

Du lundi au vendredi : 9h30-11h50 et 13h30-18h

Samedi et dimanche : 9h30-17h

Fermé le mardi et les jours fériés

Déchèterie de Ramonville Saint-Agne

40 avenue de Suisse

31520 Ramonville Saint Agne

05 62 88 30 15

Du lundi au vendredi : 9h30-11h50 et 13h30-18h

Samedi et dimanche : 9h30-17h

Fermé le jeudi et les jours fériés

Déchèterie de Montgiscard

RN 113

Lieu-dit «En Rougaud»

31450 Montgiscard

06 18 33 15 33

Du mardi au vendredi : 8h30-11h50 et 14h-18h

Samedi : 9h30-12h20 et 13h30-18h

Fermé les lundis, dimanches et jours fériés

Textiles, piles, lampes et ampoules...

peuvent être déposés dans des bornes spéciales réparties sur le territoire.

Les équipements électriques et électronique...

peuvent être laissés en échange d'un neuf, quel que soit leur taille, ou déposés sur les lieux de vente (pour les plus petits).

Retrouvez toutes les informations et les lieux d'implantation sur :

www.sicoval.fr > rubrique «En un clic»

5 astuces pour réduire les déchets

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! Ainsi, chacun contribue à la préservation des ressources et à la diminution des gaz à effet de serre.

Comment faire ?

Dites non au gaspillage alimentaire ! 20 à 40 kg par habitant et par an, dont 1/3 de produits encore emballés :

- ▶ **Achetez malin** : faites une liste de courses, préférez les produits de saison, prenez les quantités nécessaires...
- ▶ **Conservez efficacement** : contrôlez les dates de péremption, respectez les règles de conservation, congelez en portion ce qui a été cuisiné en trop...
- ▶ **Cuisinez astucieux** : adaptez les quantités cuisinées à vos besoins ou accordez les restes pour un autre repas... et craquez pour les « légumes moches » ; ils sont parfaitement consommables et parfois moins chers.

Compostez vos déchets biodégradables toute l'année ! Composter, c'est transformer les déchets organiques (épluchures, filtres à café, pain, feuilles mortes, fleurs fanées...) en compost au lieu de les incinérer. Au jardin ou en immeuble, vous **réduirez de 20 à 30 %** le contenu de votre poubelle.

- ▶ **Vos branchages broyés...** pour un paillage de qualité. Afin d'éviter de nombreux trajets vers la déchèterie, le Sicoval propose un service de broyage à domicile, gratuit et sur rendez-vous.

La pub ? Non merci ! Les imprimés publicitaires **16 kg par personne et par an** sont des déchets que vous ne choisissez pas... vous les subissez. Alors refusez-les en collant un **autocollant Stop Pub** sur votre boîte aux lettres. Demandez-le au 0805 400 605.

Consommez malin ! Les emballages représentent **50 % du volume des ordures ménagères.**

- ▶ Faites vos courses avec un cabas ou un panier
- ▶ Choisissez éponges ou chiffons plutôt que lingettes ou essuie-tout, vaisselle réutilisable plutôt que vaisselle et gobelets jetables...
- ▶ Préférez les produits en vrac, au détail ou à la coupe
- ▶ Evitez les mini-portions...

...et buvez l'eau du robinet, 100 fois moins chère que l'eau en bouteille.

Un **guide pratique pour jeter moins** est à votre disposition auprès du Service Relation aux Usagers ou téléchargeable sur www.sicoval.fr > **Mon logement > Déchets**

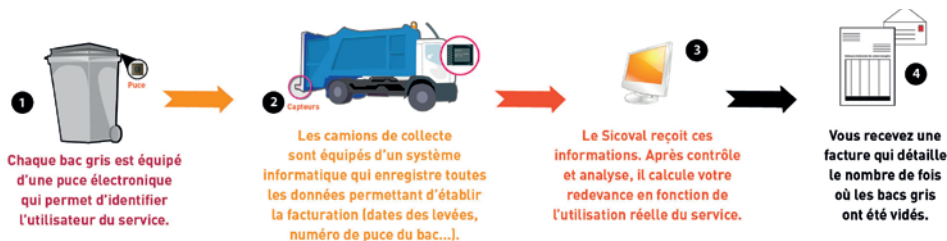
Une facturation sur mesure : la redevance incitative

Tout utilisateur du service est assujéti à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, basée sur le service rendu. **A compter du 1er janvier 2016**, cette redevance sera également calculée sur le **volume de déchets produit** par chacun : c'est la **redevance incitative**.

Tous les usagers du service sont concernés : **particuliers** (en habitat individuel ou collectif), **professionnels** (commerces, entreprises...) en activités sur le territoire, **établissements publics** (mairies, écoles...)

En habitat collectif (sauf exception), le syndic ou le gestionnaire recevra la facture globale et la répercutera sur les charges des logements.

Comment ça marche ?



Pour **évaluer le montant de votre future facture**, vous pouvez faire une simulation en ligne en fonction de votre profil sur www.sicoval.fr > **Mon logement** > **Déchets**

Contactez le Service Relation aux Usagers

- ▶ Pour les abonnements ou la facturation
- ▶ Pour commander un composteur
- ▶ Pour un rendez-vous de broyage des branchages
- ▶ Pour toute information pratique

N° Vert 0805 400 605

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

ou par email : relation.usagers@sicoval.fr

Toutes les informations sont disponibles sur www.sicoval.fr

Plus d'infos sur
www.sicoval.fr

